

Québec, le 18 février 2014

Monsieur Denis Bergeron
Membre
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de faire enquête et de tenir une consultation publique sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent. Ce mandat débutera le 31 mars 2014 et le rapport devra être déposé au ministre au plus tard le 28 novembre 2014.

Conformément aux dispositions de l'article 6.4 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous confie la présidence de la commission chargée de tenir l'enquête sur le sujet précité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Pierre Baril

c.c. M. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications

Québec, le 18 février 2014

Madame Gisèle Grandbois
Membre
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de faire enquête et de tenir une consultation publique sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent. Ce mandat débutera le 31 mars 2014 et le rapport devra être déposé au ministre au plus tard le 28 novembre 2014.

Conformément aux dispositions de l'article 6.4 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir cette enquête et cette audience publique présidée par M. Denis Bergeron.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Pierre Baril

c.c. M. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications

Québec, le 18 février 2014

Monsieur John Haemmerli
Membre
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur,

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de faire enquête et de tenir une consultation publique sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent. Ce mandat débutera le 31 mars 2014 et le rapport devra être déposé au ministre au plus tard le 28 novembre 2014.

Conformément aux dispositions de l'article 6.4 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir cette enquête et cette audience publique présidée par M. Denis Bergeron.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Pierre Baril

c.c. M. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications